[Texte]

Mr. M. Clark: I have read clause 8, but it was some time ago. I intended to read it yesterday, but one of the things I miss is some of the good secretaries who used to keep my papers straight. I could not find it. I am reluctant to comment on it unless I had read it quite recently and examined it.

Mr. Langdon: Has your colleague?

• 1030

Mr. Gamble: I cannot give you an off-the-cuff answer. Several lawyers have been working on the free trade agreement with us. I would expect that if you want a definitive answer, then you should call witnesses who are legal experts in this field.

But I want to come back to a very simple point. The fact that this is confusing, the fact that there is argument among people who are acknowledged experts on this kind of thing are all the more reason that if your intent is clear your intent should be reflected in the free trade agreement itself. I do not understand why it is such a problem. To explicitly exclude water, then all these concerns we have been talking about today become academic.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Gamble.

We should now go to the Business Council. However, in order to make it as fair as I can, and on the assumption we will either pick up a few moments or run a little late, I am going to go to Mr. Fontaine for just a few moments.

- M. Fontaine: Merci, monsieur le président. Ma question est pour M. Clark. Vous parlez d'exclure explicitement la question de l'eau de l'entente sur le libre-échange. Qu'est-ce que ça veut dire «exclure explicitement»?
- Mr. M. Clark: Mr. Chairman, it would mean including a provision in the text of the free trade agreement which said in effect that all natural waters, with the exception of waters contained in bottles not more than one litre in size, are excluded from all the provisions of this agreement.
- M. Fontaine: Lorsque vous dites que l'eau est implicitement incluse dans l'entente sur le libre-échange, pouvez-vous me citer exactement cette inclusion en tenant compte de la définition que vous venez de me donner?
- Mr. M. Clark: Mr. Chairman, it is explicitly included by tariff item 22.01.
- M. Fontaine: Cela ne répond donc pas à la définition que vous avez donnée à propos de votre définition de «explicitement». Une petite question additionnelle maintenant. Vous vous êtes finalement référé à l'article 20, lorsque vous avez dit que le GATT ne nous donnait pas d'ouverture pour restreindre l'exportation de l'eau aux États-Unis. Vous avez accepté de parler de cet article 20 lorsque mon collègue M. McDermid vous y a référé et vous en avez cité le paragraphe (g), mais vous avez oublié

[Traduction]

M. M. Clark: J'ai lu l'article 8 il y a déjà un certain temps. Je voulais le relire hier, mais je n'ai plus ces excellentes secrétaires qui avaient l'habitude de tenir mes dossiers, si bien que je n'ai pas pu le faire. Je préfère donc m'abstenir de tout commentaire tant que je n'ai pas relu avec attention et examiné de près cet article.

M. Langdon: Et votre collègue?

M. Gamble: Je ne peux pas vous donner une réponse comme ça, au pied levé. Plusieurs avocats ont travaillé avec nous sur l'accord de libre-échange. Je crois que si vous voulez une réponse définitive, vous devriez convoquer des témoins qui sont des juristes experts dans ce domaine.

Toutefois, je voudrais en revenir à une question très simple. Le fait que tout ceci soit si confus, le fait qu'il y ait des accords entre personnes expertes dans le domaine, sont des raisons de plus pour que vous exprimiez clairement vos intentions dans le libellé même de l'accord de libre-échange. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ceci pose un tel problème pour vous. Si on excluait l'eau explicitement, toutes ces préoccupations dont nous avons discuté aujourd'hui se dissiperaient.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gamble.

Normalement, nous devrions passer maintenant au Conseil des chefs d'entreprises. Cependant, afin d'être aussi justes et équitables que possible, et en présumant que nous gagnerons du temps plus tard ou que nous prendrons un tout petit peu de retard, je vais donner la parole à M. Fontaine pour quelques instants.

Mr. Fontaine: Thank you, Mr. Chairman. My question is for Mr. Clark. You talk about explicitly excluding water from the free trade agreement. What exactly do you mean by "explicitly exclude"?

- M. M. Clark: Monsieur le président, cela signifie d'ajouter une disposition dans le texte de l'accord du libre-échange selon laquelle toute eau naturelle, sauf l'eau contenue dans des bouteilles d'un litre ou moins, sera exclue de toutes les dispositions de cet accord.
- Mr. Fontaine: When you say that water is implicitly included in the free trade agreement, could you quote that inclusion exactly, given the defintion that you have just given me?
- M. M. Clark: Monsieur le président, c'est explicitement inclus par le numéro tarifaire 22.01.
- Mr. Fontaine: That does not match your definition of "explicitly". On to another brief question. You finally referred to Article 20 when you said that the GATT did not allow us to restrict the export of water to the United States. You agreed to discuss Article 20 when my colleague, Mr. McDermid, referred you to it and you quoted paragraph g), but you forgot to quote paragraph b), which states that no country is compelled to export any product which becomes "necessary to protect human,